



# VILLE de HOUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N° 2023-DEL-011**

**OBJET : Soutien aux sinistrés de la Turquie et de la Syrie.**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Date de la convocation : 7 février 2023** **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, BOURGOGNE Julien, GRUDLER Agnès, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, NOYON Lucien, KLEIN Ninon, PASQUIER Hugo.

**Date de publication : 8 février 2023**

**Nbre de conseillers en exercice : 24**

**Nbre de présents :**

**Ouverture de la séance :**

**18 présents + 2 pouvoirs : 20 votants**

**Etaient absents et excusés :**

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme COSTEDOAT Anne, pouvoir à Mr BOURGOGNE Julien.

Mme COSSÉ Delphine.

Mr DAMOTTE Stéphane.

**Nomination du secrétaire de séance :** Mme GRUDLER Agnès.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que dans la nuit du 5 au 6 février 2023, la terre a tremblé en Turquie et en Syrie,

**Considérant** que ce séisme situé dans le district de Pazarcik, dans la province de Kahramanmaras (sud-est du pays), à 60 kms environ de la frontière syrienne, est le plus important en Turquie depuis le tremblement de terre du 17 août 1999, qui avait causé la mort de 17 000 personnes, dont un millier à Istanbul,

**Considérant** que les premiers secours se mettent en place, et que l'aide internationale s'organise,

**Considérant** que l'on recense déjà de nombreux morts et blessés ainsi que d'importants dégâts matériels et que les chiffres sont en constante évolution,

**Considérant** que dans le nord de la Syrie, la situation est tout aussi dramatique et que quelques heures après ce premier drame, un second séisme frappait à nouveau le sud-est de la Turquie,

Afin de témoigner de notre solidarité envers nos compatriotes et apporter notre plein soutien à ces deux pays, je vous propose que la Ville marque sa solidarité en accordant un don de 50 centimes par habitant soit une somme totale de 1 865 €uros auprès de ACTED EMERGENCY FUND à l'ordre «Urgence séisme ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**Article 1 :** décide de verser la somme de 1 865 €uros à l'ACTED EMERGENCY FUND à l'ordre « Urgence Séisme » pour témoignage de la solidarité et du plein soutien de la Ville de HOUDAN à nos compatriotes Turcs et Syriens.

**Article 2 :** dit que la dépense afférente sera imputée au budget primitif 2023 de la Commune Chapitre 65 Article 6574.

**Article 3 :** charge Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches financières et administratives rendues ainsi nécessaires.

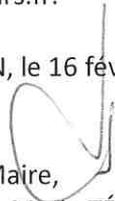
**Article 4 :** autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application «Télérecours citoyens» accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

La Secrétaire de séance,  
Agnès GRUDLER.

A HOUDAN, le 16 février 2023

  
Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.

